

# Délibération n° 34

Conseil municipal du 2 juillet 2010

## **Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Fonteny – Subvention d'équipement pour l'extension/réhabilitation - Convention avec Nantes Habitat – Approbation**

*Mme LEFRANC, Conseillère municipale,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### **Exposé**

Concernée par le vieillissement de sa population (notamment les plus de 75 ans), la Ville de Nantes constate une augmentation continue des situations de dépendance qui ne peuvent être complètement assumées par les services d'aides à domicile et qui nécessitent une prise en charge en EHPAD.

La politique municipale en faveur des personnes âgées vise à améliorer la prise en charge des personnes fragilisées et notamment celles qui rencontrent d'importantes pertes d'autonomie. A cette fin, elle accompagne et co-finance les investissements de création d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Face à l'accroissement des besoins de places d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Nantes, la Ville et le Conseil Général ont décidé de conjuguer leurs forces pour augmenter de façon significative l'offre d'accueil dans les années à venir. L'engagement des deux collectivités dans une démarche volontariste a permis la programmation commune et prioritaire d'environ 400 places nouvelles depuis 2004. Cette démarche s'est traduite par un protocole d'accord signé entre la Ville de Nantes et le Conseil Général, après approbation du Conseil Municipal lors de sa séance du 10 décembre 2004.

Le soutien de la Ville, dans le cadre du protocole d'accord précité, a permis la mise en service de trois EHPAD, la construction d'un quatrième devant prochainement démarrer.

Toujours en application dudit protocole, deux foyers logements gérés par le CCAS de Nantes ont fait l'objet d'une première médicalisation au début de l'année 2008, pour devenir de véritables EHPAD au début de l'année 2010.

L'un d'entre eux, l'EHPAD Fonteny, situé sur le quartier Chantenay, fait l'objet d'un projet d'extension/réhabilitation de ses bâtiments. Il s'agit de requalifier l'ensemble du site actuellement composé de 57 logements, pour offrir notamment de nouveaux espaces de vie (Salle à manger, locaux de soins, salle d'animation ...) et porter sa capacité à 80 places (création de 23 nouvelles places).

Il apparaît opportun de soutenir ce projet d'extension/réhabilitation qui doit être réalisé par Nantes Habitat, propriétaire des bâtiments actuels.

Le projet d'extension à 80 places a reçu un accord du Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico-Sociale (C.R.O.S.M.S.) en mars 2007 et est inscrit dans les autorisations de programme du Conseil Général qui entend soutenir ce projet dès le présent exercice budgétaire.

Le soutien de la Ville de Nantes donnera lieu à une participation financière dont le montant sera de 343 925 euros, conformément au règlement départemental d'aide à l'investissement en vigueur au moment de l'autorisation d'extension. Ce soutien a pour objectif de limiter le prix de journée facturé aux hébergés, permettant l'accueil de personnes âgées à ressources modestes.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2011 de la Ville, en investissement, sous-fonction 61.10 Actions en faveur des personnes âgées, chapitre 204, article 2042 subventions aux personnes de droit privé.

Conformément au projet de convention annexé à la présente délibération, le versement de la subvention avec droit de reprise sera opéré au profit de Nantes Habitat en deux temps : 50% de la subvention sera versée au 4<sup>e</sup> trimestre 2011, le solde étant versé à l'achèvement des travaux. Il est par ailleurs précisé que le CCAS de Nantes, gestionnaire de l'EHPAD, devra louer pour une durée minimale de 30 années, le bâtiment qui doit être construit par ledit bailleur.

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. autorise le versement d'une subvention avec droit de reprise de 343 925 € à Nantes Habitat, pour l'extension/réhabilitation de l'EHPAD Fonteny, géré par le CCAS de Nantes,
2. approuve la convention entre la Ville de Nantes et Nantes Habitat pour l'aide à l'extension/réhabilitation de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Fonteny »,
3. autorise M. le Député-Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 juillet 2010

Jean-Marc AYRAULT

Député-Maire

*Le Député-Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 8 juillet 2010*

Jean-Marc AYRAULT